

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 OCTOBRE 2018

RENDU PUBLIC LE 8 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 juin 2018.

1 A 3/ FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, la garantie communale au profit de la SA HLM EFIDIS pour un prêt de 3 903 910 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 212 logements de la Résidence Barbanson à Bagneux et a autorisé Madame le Maire à signer la convention de réservation correspondante ainsi que ses éventuels avenants entre la Commune de Bagneux et la SA HLM EFIDIS.

2/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant total de 2 512,15 € pour les années 2014 à 2018.

3/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport et du tableau du Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France retraçant les réalisations entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

POUR L'ANNEE 2017 : 3 540 686 €

ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 70 %
Réalisation des équipements sportifs (/Port Talbot)	196 976 €	137 833 €
ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 70 %
Construction Rénovation des groupes scolaires	1 793 241 €	1 255 268 €
ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 72.5 %
Construction crèche Graine de lune	605 700 €	439 212 €
ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 90 %
Accessibilité des espaces publics	866 480 €	779 832 €
ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 80%
Extension de la cuisine centrale	438 717 €	350 974 €
ACTION	DEPENSES 2017	PART DU FSRIF A 35 %
Sécurisation et embellissement des espaces publics de la ville	1 650 193 €	577 567 €
TOTAL GENERAL	5 551 307 €	3 540 686 €

4/ AMENAGEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'échange foncier sans soulte entre la Commune de Bagneux et Immobilière 3F concernant des parcelles situés rue Etienne DOLET.

5/ HABITAT

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avis favorable de la Commune au projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

Il a été décidé de maintenir le périmètre d'exonération du Supplément de loyer solidarité (SLS) et de maintenir pour 2019-2020 les typologies de financements des logements locatifs sociaux :

Type de financement des logements locatifs sociaux pour les années 2019 et 2020 – Bagneux 92220		
Pourcentage PLAI	Pourcentage PLUS	Pourcentage PLS
25 %	50 %	25 %

6 A 8/ SERVICES TECHNIQUES

6/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, d'une part la convention à passer avec la Métropole du Grand Paris relative au subventionnement des projets d'Agrocité et Recyclab et d'autre part la convention de reversement avec l'Association Atelier d'Architecture Autogérée et a autorisé Madame le Maire à les signer.

7/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à signer le marché négocié de travaux pour la réalisation d'un matelas de répartition du Parc des Sports avec la société SPIE FONDATIONS.

8/ Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, de la cession de la SAS MORAND INDUSTRIE au profit de la SASU MORAND ENERGIE relatif au marché de travaux de construction de l'école du centre ville de Bagneux – lot n°3 : Electricité CFO CFA, en approuvant l'avenant de transfert et en autorisant Madame le Maire à le signer.

9/ SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention avec le SYNCOM et a autorisé Madame le Maire à le signer. Cet avenant a pour objet de déterminer le changement d'un indice afin de calculer le montant de la cotisation annuelle de la Commune de Bagneux.

10/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de la DSP Stationnement afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- une zone orange sur le parking desservant le cimetière
- un abonnement préférentiel en faveur des agents du service public
- une mise à disposition du parking Paul Langevin le week-end de la fête des vendanges
- la définition d'une notion de vandalisme de grande ampleur sur les horodateurs
- une possibilité de demande de travaux complémentaires aux délégataires

et a autorisé Madame le Maire à le signer.

11 A 12/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de concession temporaire avec la société DODECA relative à la gestion d'une fourrière automobile pour le compte de la ville de Bagneux et conclue pour une durée strictement nécessaire à assurer la continuité du service public entre l'annulation prononcée et le choix d'un nouveau concessionnaire et a autorisé Madame le Maire à la signer.

12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise à disposition fonctionnelle de Monsieur Benjamin BOPENDO et de Monsieur Chafik MOUKTASSI BILLAH, médiateurs recrutés par le dispositif d'adulte-relais auprès de l'association PROMEVIL, et a accepté le non-remboursement par l'Association du montant de la rémunération, des charges, cotisations et contributions afférentes aux emplois d'adultes-relais bénéficiant par ailleurs d'une convention de subventionnement avec l'Etat.

13 A 17/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à l'organisation et le fonctionnement de Centre de Planification et d'Education Familiale pour l'octroi d'une subvention maximale de 15 837 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (APHP) relative à l'octroi d'une subvention annuelle de 67 000 € pour l'antenne CEGIDD et a autorisé Madame le Maire à la signer.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de prestation 2018 relative à l'octroi d'une contribution financière de 12 000 € de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France au titre des activités afférentes aux vaccinations gratuites relevant de l'habilitation, conformément à l'article D.3111-22 du Code de la Santé Publique et a autorisé Madame le Maire à la signer.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens 2018 et de son avenant relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 € de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour deux actions de prévention « Plan Local nutrition » et « point santé ADOMA » dans le cadre du Contrat Local de Santé et a autorisé Madame le Maire à la signer.

17/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de co-financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale, à hauteur de 30 000 € au titre de l'année 2018 à passer avec le Groupe Hospitalier Paul Guiraud et a autorisé Madame le Maire à la signer.

18 A 19/ CULTURE

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le Département des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la mise en ligne de collections conservées par le service des Archives et a autorisé Madame le Maire à la signer.

19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le Groupement d'Intérêt Public « Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-2014 » fixant les conditions dans lesquelles la Mission du Centenaire versera à la Commune une subvention de 1 000 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

20/ JEUNESSE

20/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une allocation rentrée étudiante d'un montant de 92 €, sans conditions de ressources, à chaque jeune balnéolais jusqu'à 25 ans poursuivant des études après le baccalauréat.

21 A 22/ RESTAURATION

21/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions émises par la Conférence de l'Entente Intercommunale Bagneux-Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux.

22/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, le tarif d'un montant de 5,05 € pour la vente de repas confectionnés par la Cuisine Centrale pour les associations et les organismes extérieurs.

23/ ADHESION

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de Bagneux à l'Association AGORES. Celle-ci regroupe les collectivités territoriales et les professionnels de la restauration collective, pouvant être une valeur ajoutée sur certains outils et certaines informations nécessaires aux performances du Service Public.

24/ PERSONNEL

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur des gardiens logés des établissements scolaires et bâtiments municipaux de la Ville de Bagneux et du CCAS.

25/ AMENAGEMENT URBAIN

25/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, pour chaque logement de fonction un forfait mensuel de 1,20 € par m² correspondant aux charges locatives (eau, gaz, électricité et chauffage).

26 A 27/ PERSONNEL

26/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG pour les litiges concernés, pendant la durée de l'expérimentation. Il a approuvé la convention afférente et a autorisé Madame le Maire à la signer.

27/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 3 octobre 2018.

FILIERE ANIMATION				
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	14		14	28
Animateur	15	-1	1	15

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREEES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2ème classe	54		7	61
Adjoint administratif principal de 1ère classe	11		8	19
Rédacteur	29		1	30
Attaché	73		1	74
Administrateur	2		1	3

FILIERE MEDICO-SOCIALE				
	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
ATSEM principal de 1ère classe	3		4	7
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	35		3	38
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3		4	7
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1		1	2
Educateur principal de jeunes enfants	6		1	7
Assistant socio-éducatif	1	-1		0
Cadre de santé de 2ème classe	2		1	3

28/ VOEU

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

Dans le cadre de la politique publique du logement des personnes défavorisées, l'Etat a conclu un Accord Collectif Départemental (ACD) avec les bailleurs sociaux, définissant des objectifs de relogement des publics prioritaires (DALO et PDALPD) pour la période 2015-2017 pour chacune des communes du département.

A ce titre, Bagneux s'est vu assigné un objectif de relogement de ménages reconnus prioritaires, de 68 en 2015, 73 en 2016 puis 120 en 2017.

En 2015 et 2016, Bagneux remplissait déjà largement les objectifs assignés, en relogant 94 puis 126 ménages reconnus prioritaires, soit environ 21% du total des logements attribués.

Cet été, le préfet des Hauts-de-Seine nous a communiqué le bilan des relogements des publics prioritaires pour l'année 2017. En 2017, Bagneux a relogé 164 ménages reconnus prioritaires soit 137% des objectifs fixés. Cela représente désormais 28% du total des logements sociaux attribués.

Dans le même temps, cette année 2017 a été marquée par la perte de la délégation de la gestion du contingent préfectoral aux villes, suite à la promulgation de la loi Egalité et Citoyenneté, et l'accentuation des exigences de l'Etat vis-à-vis des bailleurs et d'Action Logement pour répondre aux besoins des ménages les plus en difficultés.

Nous reconnaissons la nécessité de trouver des solutions de logement aux personnes les plus fragiles et sommes largement engagés, depuis des années, pour que le droit au logement pour tous soit une réalité.

Cependant, nous considérons qu'avec plus de 65% de logements sociaux, la ville de Bagneux ne

peut être traitée de la même manière que les 22 villes du département sur 36 qui ne respectent même pas la loi SRU et les 25% de logements sociaux.

L'augmentation significative de l'attribution de logements au profit des ménages les plus fragiles à Bagneux, n'est ni souhaitable, ni soutenable. Elle est manifestement contraire aux actions menées localement pour promouvoir une réelle mixité sociale dans les quartiers (ANRU, construction de programmes mixtes, attributions différenciées selon la fragilité sociale des résidences...). Elle met en péril la cohésion sociale et accentue le sentiment d'exclusion des habitants.

Ainsi, le Conseil municipal, réuni ce mardi 2 octobre 2018, demande à Monsieur le Premier ministre, à Monsieur Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires, à Monsieur Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, à Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, de veiller au respect des équilibres sociaux dans le cadre de la mise en place des CIL/CIA (conférence intercommunale du logement/convention intercommunale d'attributions) sur les territoires métropolitains et à une politique d'attribution de logements équitable entre les communes.